

## A propos de migrant-e-s

Je participe depuis une année aux projections de mon film « Terra di transito », en Italie comme ailleurs en Europe. Du Parlement européen aux aulàs universitaires, en passant par des festivals ou des salles de cinéma de quartier, ce film a été confronté à des publics de nationalités ou d'origines sociales très différentes, suscitant des débats souvent vifs sur un thème qui divise l'Europe depuis des années : la migration.

« Terra di Transito » porte en soi tous les éléments qui nourrissent ce débat : le destin des réfugiés, leurs difficultés à s'insérer dans des sociétés qui les refusent, le racisme toujours vivant dans plusieurs milieux institutionnels avec ses conséquences sur le plan politique, l'absurdité des traités de Dublin, le manque d'assistance aux migrant-e-s, l'impossibilité de mouvement à l'intérieur des frontières européennes.

Les centaines d'observations et de questions reçues lors de ces rencontres ont fait resurgir certaines de mes réflexions, qui sont devenues toujours plus vives au fur à mesure des projections, accueillies par le public de façon controversée. Il s'agit du concept qui se trouve au cœur même de ce débat : « le ou la migrant-e »

Je comprends l'utilité du terme dans le langage commun, élément fonctionnel pour se comprendre. Je le trouve néanmoins inapproprié et nuisible.

En fait, je ne crois pas que d'avoir fait face à une ou plusieurs migrations fasse d'un homme ou d'une femme un ou une migrant-e.

La migration est un fait lié à une période particulière de la vie de beaucoup de personnes. Dicté parfois par choix, à d'autres moments par nécessité, en majeure partie souvent par un mélange des deux motifs. Phénomène chargé de conséquences pour ceux et celles qui le vivent comme pour celles et ceux qui le regardent de loin, il change la vie de façon radicale et irréversible.

Néanmoins, chaque être humain porte sur ses épaules un bagage énorme, un vécu extraordinaire dans lequel il peut puiser, si on doit le définir.

Appeler une personne « migrant-e » équivaut à niveler toute son existence au fait d'avoir passé quelques heures dans un bateau ou sous le châssis d'un camion. Toute la vie passée et future, souvenirs et rêves, expériences et projets, tout ce qui existe avant et après, disparaît de l'horizon.

Il n'y a pas d'utilisation neutre du terme : le ou la « migrant-e » naît et vit à l'intérieur d'un discours idéologique, qui a besoin de définir un « eux/elles » et un « nous ». Si on



## Solidarité sans frontières

BULLETIN  
SOLIDARITÉ SANS FRONTIÈRES

N° 2, JUIN 2015

WWW.SOSF.CH



Dans ce numéro, nous avons remplacé la série de photos par des graphiques et cartes concernant (la Suisse dans) la forteresse Europe. L'Espace Schengen (à l'intérieur du trait). Source: Atelier de Cartographie de Sciences Po, <http://bit.ly/1ESM8sj>

utilise ce terme, c'est par nécessité de synthèse, ce qui crée des identités artificielles, centrées sur une circonstance, et empêche que les personnes concernées puissent se débarrasser de cette définition.

Le simple fait de s'être déplacé ne suffit pas à créer une définition. Il y a un temps pour la migration, lié à la vie, et un temps pour planter ses racines. On est migrant-e-s le temps de la migration mais, qu'on se déplace ou pas, on reste avant tout des êtres humains, sans nécessité d'ultérieures définitions.

Paolo Martino

Der Autor ist Regisseur und lebt in Rom.  
Mehr zu «Terra di Transito»:  
<http://bit.ly/1A9Lawp>  
Facebook: <http://on.fb.me/1ILtx7k>

« Tragédie » pages 2-3  
en Méditerranée :

Sommet et frontières

Initiative RASA page 4

Deuxième chance

Restructuration pages 5-8  
du domaine de l'asile

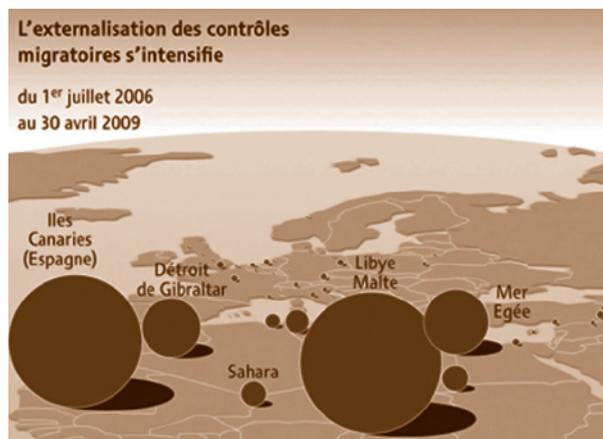
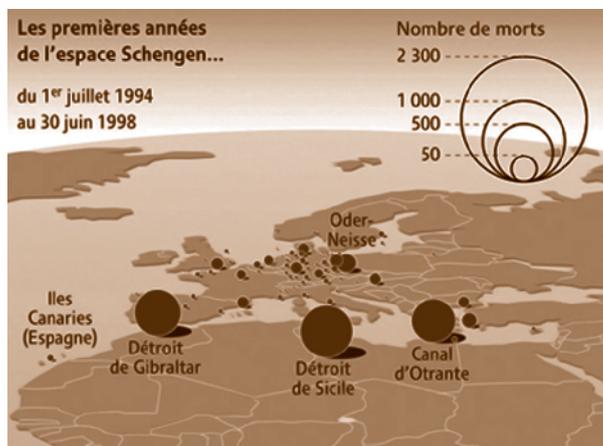
Projet Sommaruga - Dossier

DES LARMES DE CROCODILES ET UN ACTIVISME MILITAIRE

## « Tragédie » en Méditerranée : à suivre !

**Les ministres de l'intérieur et des affaires étrangères de l'UE se sont réunis le 20 avril, suivis, trois jours plus tard, par les chefs d'État ou de gouvernement. Les uns et les autres ont fait mine d'être bouleversés par les récents événements en Méditerranée, ce qui ne les a pas empêchés de bétonner leur politique de rejet des personnes fugitives ou migrantes.**

**Augmentation du nombre de morts connus en Méditerranée (États en 1994-98 vs 2006-2009). Source: Le Monde diplomatique, <http://bit.ly/1Ag2AHj>**



Entre 800 et 900 réfugiés – les chiffres exacts, on ne les connaîtra probablement jamais – sont morts dans la nuit du 18 au 19 avril 2015, lorsqu'un chalutier libyen a chaviré, à quelque 70 kilomètres au nord des côtes libyennes. Une fois de plus, les dirigeants de l'UE ont parlé d'une « tragédie » et les médias se sont empressés de reprendre le terme. Or, les tragédies mettent en scène d'obscures forces du destin auxquelles l'humain est inéluctablement livré. Mais cette catastrophe aurait pu et aurait dû être évitée.

Rétrospective: Le 3 octobre 2013, 366 personnes se sont noyées en mer Méditerranée. Depuis le début des années 1990, le nombre de celles et de ceux qui payaient de leur vie leur tentative de trouver une protection ou un meilleur avenir en Europe était certes en croissance, mais jamais encore on n'avait assisté à une telle hécatombe. C'est pourquoi les politiciens ont afflué à Lampedusa pour y verser des larmes de crocodiles aussitôt immortalisées par les médias. Mais au moins, le gouvernement italien a été contraint d'agir. Dès lors, des unités de la marine militaire italienne et des gardes-côtes se sont mis à patrouiller jusqu'à proximité des côtes d'Afrique du Nord, à la recherche d'embarcations de réfugiés. L'opération « Mare Nostrum » est ainsi devenue une véritable action de sauvetage. Le gouvernement italien a cependant fini par la juger trop coûteuse et l'UE, en octobre 2014, a définitivement refusé de la reprendre à sa charge. En lieu et place, l'UE a lancé à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2014 une opération baptisée « Triton », placée sous la responsabilité de l'agence de protection des frontières de l'UE Frontex, qui disposait de moins de bateaux

que « Mare Nostrum » et dont le rayon d'action était beaucoup plus restreint. De plus, la mission principale de « Triton » n'était plus de sauver les personnes en danger, mais, comme d'habitude, de « protéger » les frontières extérieures de l'Union. L'augmentation du nombre de décès en mer était ainsi programmée.

### Sauvetage ou refoulement ?

Les mesures adoptées par l'UE à la fin avril, lors de la réunion des ministres et de celle des chefs d'État ou de gouvernement ne changeront guère la situation. Dans leur déclaration, les chefs d'État ou de gouvernement s'engagent certes à « renforcer [leur] présence en mer ». Ils prévoient ainsi de renforcer les opérations de Frontex, Triton (au large des côtes italiennes et maltaises) et Poséidon (au large des côtes grecques), « en triplant au moins les ressources financières à cette fin en 2015 et 2016 ». Mais, comme l'a confirmé le directeur de Frontex, Fabrice Leggeri, dans un entretien accordé au journal britannique The Guardian, l'agence n'a pas pour mandat de mettre en place un système complet de sauvetage en mer, sa principale mission étant de protéger les frontières extérieures de l'Union. Cette mission peut impliquer dans certains cas le refoulement immédiat de personnes migrantes dans les pays de transit considérés comme « sûrs ». Pour l'instant, les refoulements vers la Libye seraient exclus, mais pas ceux vers la Tunisie ou l'Égypte.

### La militarisation de la Méditerranée

D'après les « grands » de l'UE, les responsables des morts de la Méditerranée sont les passeurs, qui attirent les migrants sur des bateaux en

ruine, quand ils ne les forcent pas à y embarquer. Mais on chercherait en vain dans les déclarations des dirigeants de l'Union, même dans les plus récentes, l'idée que les passeurs ne peuvent faire leurs affaires que grâce à l'Europe, qui a verrouillé toutes les possibilités d'accéder légalement au Vieux Continent. Afin de « démanteler les réseaux de trafiquants », l'UE entend non seulement mobiliser sa police Euro-pol, l'agence Frontex et Eurojust (un embryon de ministère public européen) : elle demande aussi à sa diplomate en chef (Federica Mogherini, haute représentante de l'UE pour les affaires étrangères et les questions de sécurité) et à ses services d'entamer immédiatement les préparatifs d'une éventuelle opération PSDC à cet effet. Or, « PSDC » signifie « Politique de sécurité et de défense commune » ; autrement dit, il s'agit de la coopération militaire entre les États de l'Union. Dans ce cadre, l'UE prévoit d'« entreprendre des efforts systématiques en vue d'identifier, de capturer et de détruire les embarcations avant qu'elles ne soient utilisées par les trafiquants ». Le modèle de cette aventure militaire serait l'opération « Atalante », menée depuis 2008 par des unités des marines militaires de l'UE dans l'Océan indien et au large des côtes somaliennes afin d'en chasser les pirates.

### Les frontières avancées de l'UE

Aujourd'hui, l'UE ne peut plus recourir à l'aide de Muammar al-Kadhafi : en Libye, il n'y a pas de gouvernement bien établi qui puisse faire pour elle le travail de surveillance des frontières et d'internement des réfugiés. En revanche, l'UE entend « accroître le soutien accordé notamment à la Tunisie, à l'Égypte,

au Soudan, au Mali et au Niger, en vue d'assurer la surveillance et le contrôle des frontières et des voies terrestres» et «intensifier la coopération avec la Turquie au regard de la situation en Syrie et en Iraq». Elle prévoit ainsi de déployer dans ces pays des agents de liaison de sa police des frontières et de négocier avec eux des accords de réadmission; en contrepartie, il n'est pas exclu qu'une poignée de ressortissants des pays coopératifs puissent faire un stage dans l'UE, pour autant qu'ils soient hautement qualifiés – c'est ce que l'on appelle un «partenariat migratoire».

### Quoi d'autre ?

Frontex est en outre chargé de mettre en place un «programme de retour [...] en vue d'assurer le retour rapide des migrants clandestins». Par contre, un «projet pilote volontaire» de «réinstallation dans toute l'UE» doit proposer des places à... 5000 personnes «ayant droit à une protection». Les autorités de l'Union veulent que l'on prenne les empreintes digitales de tous les rescapés de la traversée de la Méditerranée, pour être sûres qu'aucun d'entre eux ne pourra déposer une requête d'asile dans le nord de l'UE. Certes, l'Italie, dont les structures d'accueil étaient déjà surchargées, a dû accueillir 20 000 nouvelles personnes en fuite dans les quatre premiers mois de l'année. Pourtant, les gouvernements de l'Union tiennent toujours au régime de Dublin, tandis que le Parlement européen préconise une répartition des requérants d'asile sur l'ensemble des Etats membres – un monstre bureaucratique. En mai dernier, la Commission européenne a proposé d'introduire une «procédure de réaction à une situation d'urgence». Lorsqu'un ou plusieurs pays sont confrontés à un «afflux soudain de ressortissants de pays tiers», les réfugiés doivent être relocalisés dans d'autres pays de l'UE selon une clé de répartition. Une part importante des Etats membres tiennent cependant à maintenir le régime Dublin à n'importe quel prix. L'idée que les personnes en fuite pourraient décider elles-mêmes où elles veulent déposer une demande d'asile et que l'on pourrait leur offrir des voies d'immigration légales et sûres demeure en Europe un tabou.

(Bu)

Suite aux événements de fin avril qui ont à nouveau mené à la mort de centaines de réfugié-e-s en Méditerranée, l'Assemblée générale de Solidarité sans frontières s'est penché sur la politique migratoire et d'asile européenne, le système Dublin et le rôle de la Suisse.

Lire la résolution du 24 avril:

<http://bit.ly/1Hq7aWf>

CONTRE LA CRIMINALISATION DE MIGRANT-E-S

# Suspicion de terrorisme

**En 2010, la Suisse a reconnu Mehmet Yesilçali comme réfugié parce qu'il avait été emprisonné huit ans en Turquie pour des motifs politiques – notamment en raison de sa prétendue qualité de membre du TKP/ML. Il devrait maintenant être extradé en Allemagne pour les mêmes motifs.**

Le 15 avril 2015, Mehmet Yesilçali a été arrêté à son domicile et se trouve depuis lors dans la prison fribourgeoise en détention en vue de son extradition. A la clôture de la rédaction du présent Bulletin (15 mai), il n'avait pas encore eu droit à la visite de sa famille. L'arrestation de Yesilçali fait partie d'une action initiée par le ministère public fédéral allemand contre des membres de la «Confédération des travailleurs de Turquie en Europe» (ATIK). Sept autres personnes ont été arrêtées en Allemagne, trois en Grèce et une en France. Elles sont accusées de «participation à une association terroriste à l'étranger» (§ 129 a et b du code pénal allemand).

### Organisation de migrant-e-s suspectée de terrorisme

Il n'est pas reproché à Yesilçali d'avoir par exemple participé à une attaque comme le laisserait supposer l'accusation de terrorisme. Au contraire, il aurait pris part en 2012 en Allemagne à des réunions d'un prétendu comité ouest européen du «parti communiste turc/marxiste-léniniste» (TKP/ML) et aurait récolté de l'argent pour cette organisation lors de soirées en Suisse. Ces activités auraient été exercées au nom de l'ATIK qui ne serait rien d'autre qu'une organisation cachée de ce parti. Le TKP/ML se serait donné pour «but de renverser l'Etat turc par une «lutte armée» et de le remplacer par un régime communiste sous son contrôle», prétend le ministère public fédéral allemand dans une déclaration à la presse. En Turquie, l'organisation aurait perpétré de nombreuses attaques, depuis 2007, avec le PKK.

Ni le TKP/ML ni l'ATIK ne figurent sur la liste noire des «organisations terroristes» que tient l'UE depuis fin 2001. Avec leur procédure pénale et leurs demandes d'extradition, les autorités allemandes reprennent néanmoins une fois de plus à leur compte les accusations portées par la justice politique turque. L'accusation de terrorisme ne vise pas seulement les membres du TPK/ML dont plusieurs sont reconnus comme réfugiés en Europe de l'ouest. Des organisations politiques de migrant-e-s sont aussi criminalisées – dans ce cas l'ATIK.

La Confédération créée en Allemagne dans les années 1970 œuvre pour les droits des travailleurs et travailleuses immigré-e-s en provenance de Turquie. La «Fédération des ouvriers de Turquie en Suisse» (ITIF) fondée en 1991 en fait aussi partie avec ses buts démocratiques et ses aspirations anti-impérialistes, antifascistes et antiracistes.

### Nous sommes tous l'ATIK

La Suisse a accordé l'asile à Mehmet Yesilçali pour de bonnes raisons. Elle est dès lors obligée de le protéger contre une nouvelle persécution politique même si elle n'émane pas directement de la Turquie, mais qu'elle vient par détour de l'Allemagne. Comme il est menacé d'une procédure pénale politique en Allemagne, une extradition n'entre pas en ligne de compte. Mehmet Yesilçali doit être libéré sans délai. La liberté d'opinion et de réunion sont également applicables aux organisations de migrant-e-s. «Nous sommes tous l'ATIK», voilà le slogan du mouvement de solidarité en faveur de Mehmet Yesilçali et des autres membres de l'ATIK emprisonnés en Europe.

(Wi)

POURQUOI SOLIDARITÉ SANS FRONTIÈRES SOUTIENT L'INITIATIVE « SORTONS DE L'IMPASSE! »

# Une seconde chance pour les électeurs et électrices suisses

**Celles et ceux qui veulent une autre politique migratoire doivent faire tomber les barrières que l'UDC et ses complices ont dressées dans la Constitution.**

L'acceptation par une faible majorité des votants de l'initiative de l'UDC « Contre l'immigration de masse », le 9 février de l'année dernière, a plongé une grande partie du public et du monde politique dans une sorte d'état de choc. Quelques mois plus tard, un comité de quelque quatre cents personnes issues de divers milieux lançait une initiative pour remettre le patient sur pied. Cette initiative est intitulée « Sortons de l'impasse! Renonçons à rétablir des contingents d'immigration ». Son texte est de la plus grande simplicité: « La Constitution fédérale est modifiée comme suit: Art. 121a et 197 ch. 11 – Abrogés. » En clair, le nouvel article 121a introduit par l'initiative « Contre l'immigration de masse » ainsi que les dispositions transitoires de l'article 197 doivent être intégralement biffés de la Constitution fédérale.

## L'impasse...

Les auteurs de l'initiative se soucient principalement des relations entre la Suisse et l'UE. La page d'accueil de leur site Internet relève en effet que la mise en œuvre de l'initiative de l'UDC « menace le maintien des accords bilatéraux et mène probablement la Suisse dans une impasse ». Le comité d'initiative dresse le constat suivant: « Selon les articles constitutionnels sur l'immigration de masse, l'accord sur la libre circulation doit être renégoциé et des contingents introduits jusqu'au 9 février 2017. Si les négociations avec l'UE n'aboutissent pas ou [si] le Parlement n'arrive pas à adopter une loi d'application dans les délais, le Conseil fédéral sera obligé d'introduire des contingents et de rompre les accords bilatéraux sans [nouvelle consultation] du peuple ou du Parlement. »

Que les relations entre la Suisse et l'UE se trouvent dans une impasse, c'est aujourd'hui devenu une évidence: toutes les autorités de l'UE, de la Commission au Parlement européen en passant par le Conseil de l'UE, ont expliqué qu'il n'était pas question de renégoциer l'accord sur la libre circulation des personnes (ALCP). L'introduction de contingents, sous quelque forme que ce soit, est en

effet inconciliable avec ce principe de base de l'UE qu'est la libre circulation. L'accord sur la libre circulation est l'élément central des accords bilatéraux I entrés en vigueur en 2002. Si la Suisse dénonce cet accord, l'UE actionnera la « clause guillotine », c'est-à-dire que l'ensemble des autres accords des Bilatérales I seront déclarés caducs. La clarté du message des autorités de l'UE est le minimum de ce que les citoyens de l'Union pouvaient attendre de leurs gouvernements.

**« L'initiative  
« contre  
l'immigration  
de masse »  
a bloqué tout  
progrès en matière  
de politique  
migratoire. »**

## ... ou la liberté de circulation ?

Pour Solidarité sans frontières, ce qui est en jeu, ce n'est pas la poursuite abstraite de la « voie bilatérale ». Nous avons en effet lutté de toutes nos forces contre certains accords passés avec l'UE, plus précisément contre les accords d'association aux espaces de Schengen et de Dublin, et ce parce que nous sommes pour une Suisse ouverte au sein d'une Europe ouverte. En revanche, nous avons approuvé l'introduction de la libre circulation pour les citoyens de l'UE, que nous considérons comme un pas dans la bonne direction, parce qu'elle apportait la sécurité du droit à une grande partie des personnes immigrées dans notre pays. Pour ces personnes, en effet, le temps du statut de saisonnier, des « ordonnances limitant le nombre des étrangers » et de la limitation des permis de séjour à un seul canton était révolu.

Mais ce modèle de la libre circulation, couplé à des mesures d'accompagnement contre la sous-enchère salariale et pour le maintien des acquis sociaux, nous ne le voulons pas seulement pour les ressortissants de l'UE, mais pour tout le monde. La majorité bourgeoise qui prévaut dans notre pays a bloqué toute évolution dans ce sens: dans la loi sur les étrangers, elle a soumis les « ressortissants de pays tiers » à un contrôle rigide, qui ne leur permet d'immigrer pour prendre un emploi que dans des cas exceptionnels et impose des conditions draconiennes même pour le regroupement familial.

L'initiative « Contre l'immigration de masse » de l'UDC ne s'est pas bornée à donner le coup de grâce à la libre circulation pour les citoyens et les citoyennes des pays de l'UE: elle a aussi bloqué tout progrès en matière de politique migratoire. Ce que cela signifie concrètement, on le voit dans le projet de législation de mise en œuvre de l'initiative mis en consultation par le Conseil fédéral en février dernier. D'après ce projet, qui traduit une volonté d'appliquer littéralement le texte de l'UDC, pratiquement toutes les autorisations de séjour seront soumises à des nombres maximums et à des contingents, même celles pour les personnes bénéficiant de l'admission provisoire et pour les réfugiés reconnus. Seuls les permis pour requérants d'asile et pour les séjours de courte durée jusqu'à trois mois échapperont à ce régime.

## Levons le blocus!

En cinq ans et en trois initiatives, l'UDC est parvenue à bousiller la constitution d'une démocratie bourgeoise moyenne. Les initiatives sur l'interdiction des minarets, sur l'expulsion des « criminels étrangers » et sur « l'immigration de masse » ont érigé la xénophobie en principe constitutionnel. Quoi donc de plus juste que de vouloir effacer cette tache de notre Constitution? L'initiative « Sortons de l'impasse! » est un premier pas: donnons aux électeurs et électrices suisses une chance de rectifier leurs erreurs!

(Bu)

## Projet Sommaruga

**Le Conseil fédéral veut accélérer les procédures d'asile tout en garantissant qu'elles se déroulent de manière équitable. Arrêt sur une révision qui fait son chemin.**

Depuis plusieurs années, l'«accélération des procédures» est devenu le mot d'ordre de la politique d'asile en Suisse. En 2010, le Conseil fédéral annonçait qu'une telle accélération était nécessaire pour «réduire l'attractivité de la Suisse». En 2011, l'Office fédéral des migrations (ODM) remettait un rapport à la Commission des institutions politiques du Conseil des États (CIP-E) dans lequel il préconisait un nouveau système inspiré du modèle hollandais. C'est sur la base de ce rapport qu'est né ce vaste projet de restructuration du domaine de l'asile, appelé aussi «Projet Sommaruga». Il s'agit avant tout d'un plan de centralisation: 60 pour cent des demandes d'asile devraient être traitées dans des centres fédéraux, où la proximité géographique de tous les acteurs importants de la procédure (autorités, mandataires, aide au retour, police, médecins) permettrait de gagner du temps.

Pour se rassurer qu'une telle révision apporterait les résultats escomptés – ou peut-être pour la légitimer aux yeux de la population et de certaines oeuvres d'entraide – les autorités avaient besoin de «faire un essai». D'où les mesures urgentes adoptées par le Parlement en septembre 2012 qui, en plus de divers durcissements (suppression des procédures d'asile dans les ambassades, centres pour récalcitrant-e-s), permettaient aux autorités de tester ces nouvelles procédures. C'est ce qu'elles font depuis janvier 2014 à Zurich, au centre Juch.

### Une évaluation dans quel but ?

On peut comprendre l'intérêt de mettre en place une phase de test si ensuite les parlementaires l'utilise pour en tirer des conclusions au moment de la prise de décision. Pourtant, c'est l'inverse qui se passe avec l'évaluation de la phase test de Zurich. Alors que le Conseil fédéral présentait son message relatif à la restructuration du domaine de l'asile le 3 septembre 2014 et que la CIP-E commençait son travail sur le sujet, les résultats de la première évaluation n'ont été publiés que le 16 février 2015. De la même manière, le projet de loi sera débattu au Conseil des États lors de la session d'été (juin 2015), alors que la phase de test se poursuivra jusqu'au 28 septembre et que le rapport final n'est pas attendu avant début 2016. Ainsi, on comprend mal quelles leçons pourraient tirer

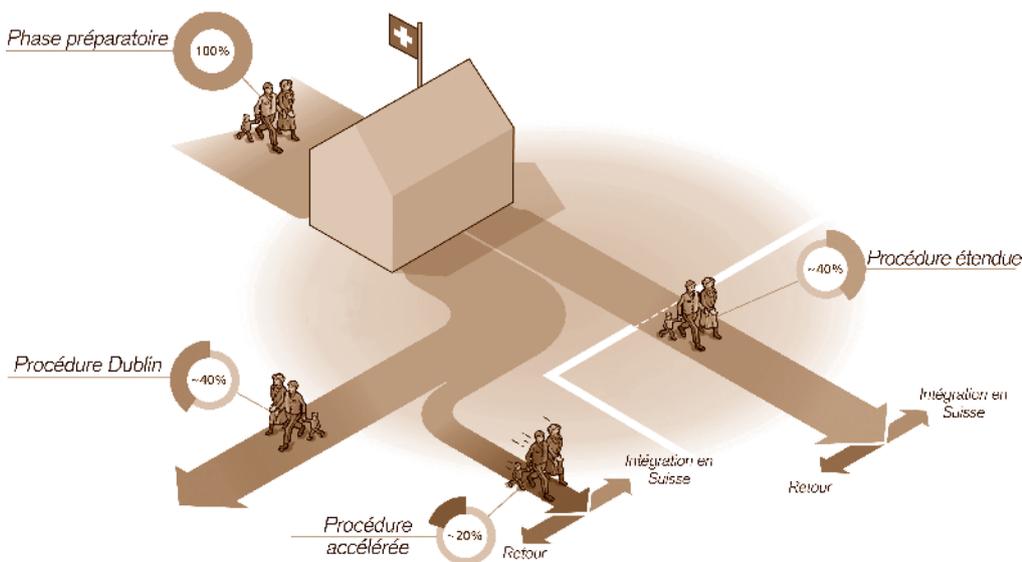


**Solidarité sans frontières**

**DOSSIER 2 – 2015  
SOLIDARITÉ SANS FRONTIÈRES**

**JUIN 2015**

**RESTRUCTURATION  
DU DOMAINE DE L'ASILE**



**Graphique concernant le traitement des demandes d'asile après la restructuration du domaine de l'asile. Source: Schweizerische Eidgenossenschaft, <http://bit.ly/1L1kBJZ>**

les politicien-ne-s de cette évaluation, qui révèle pourtant déjà un certain nombre de dysfonctionnements qui devraient être pris en compte dans les débats parlementaires (délais de recours trop courts, surcharge de travail pour les employé-e-s de l'administration et de la protection juridique, etc.).

### Dans l'intérêt des personnes concernées ?

Une concentration dans des grands centres fédéraux, avec tous les risques d'isolement que cela comporte, une évaluation sans influence, une protection juridique pas vraiment indépendante et qui, de plus, risque de voir ses possibilités encore plus restreintes suite aux débats parlementaires... Vraiment, il est difficile de partager l'opinion de nos autorités lorsqu'elles prétendent que cette restructuration se fait dans l'intérêt de toutes et tous, y compris des «personnes concernées». Pour le moment, le projet Sommaruga semble plutôt se diriger vers une grande réforme technocratique qui rendra les requérant-e-s d'asile encore plus vulnérables et isolé-e-s face au pouvoir de l'administration.

(io)

**Dossier du  
Bulletin 2 – 2015**

**Solidarité sans frontières  
Schwanengasse 9  
3011 Bern  
[www.sosf.ch](http://www.sosf.ch)**

**sekretariat@sosf.ch  
Fon 031 311 07 70  
PC 30-13574-6**

LA NOUVELLE PROCÉDURE D'ASILE

# Accélération

**60% des procédures d'asile devraient être traitées dans les nouveaux centres fédéraux depuis le dépôt de la demande d'asile jusqu'à l'exécution d'un éventuel renvoi – et cela en 140 jours au plus.**

Il s'agit d'une part des cas Dublin (40 pour cent) et d'autre part des procédures ne nécessitant pas d'autres mesures d'instruction – ce qui signifie en règle générale celles qui se terminent de manière négative (20 pour cent). Seuls les 40 pour cent restants des requérant-e-s d'asile feraient l'objet d'une procédure élargie et seraient comme jusqu'ici attribués aux cantons. Cette dernière voie concerne les réfugiés dont la procédure s'avère complexe ou pour lesquels un droit de rester (octroi de l'asile ou de l'admission provisoire) est envisagé et au sujet desquels on continue manifestement de penser pouvoir se laisser du temps.

À l'avenir, la procédure d'asile devrait commencer pour tous les requérant-e-s dans les centres de procédure par une « phase préparatoire » durant en principe 21 jours au plus, et pour les cas Dublin, seulement dix jours. Cette phase servirait à examiner les documents et les moyens de preuve déposés, éventuellement aussi à obtenir des pièces complémentaires, et comprendrait une première audition sur l'identité du requérant, sur son itinéraire de fuite et sur ses « motifs de départ » ainsi qu'un contrôle médical sommaire au cours duquel les requérant-e-s devraient déjà signaler leurs problèmes de santé, étant précisé que le fait de les invoquer plus tard dans la procédure voire après une décision négative serait lié à des exigences plus strictes en matière de preuve.

## Repérage des « cas Dublin »

La saisie des empreintes digitales et leur comparaison avec la banque de données Eurodac permet de repérer les « cas Dublin » déjà dans la phase préparatoire. Pour ne pas perdre un instant, il s'agirait ensuite de solliciter immédiatement l'État « responsable ». Comme jusqu'ici, les intéressé-e-s ne seraient pas interrogés sur leurs motifs de fuite mais seraient mis au seul bénéfice du « droit d'être

entendu ». Ils et elles recevraient une décision de non-entrée en matière (NEM) et seraient placé-e-s dans le centre de départ. Un recours contre la NEM au Tribunal administratif fédéral (TAF) resterait certes possible, mais devrait être fait dans les cinq jours. La décision du tribunal devrait être rendue déjà dans un autre délai de cinq jours. Dans ces conditions, les chances de succès apparaissent comme extrêmement faibles.

## La procédure « cadencée »

Pour les requérant-e-s non soumis-e-s au régime Dublin, la préparation serait suivie immédiatement, face au SEM, de la procédure « cadencée » de première instance qui, si les intéressé-e-s ne sont pas transféré-e-s dans la « procédure élargie », devrait se terminer déjà dans les 8 à 10 jours. Après la véritable audition sur les motifs d'asile, il serait procédé au « triage » des requérant-e-s attribué-e-s à la procédure élargie ou à la procédure accélérée. Dans cette dernière, le SEM devrait présenter un projet de décision déjà dans les 2 à 3 jours. Les représentant-e-s juridiques auraient alors 24 heures pour prendre position. Puis, la version finale de la décision serait établie. Si celle-ci est négative, la personne concernée serait placée dans le centre de départ. Indépendamment de la question d'un recours, les autorités s'occuperaient tout de suite de l'obtention des papiers nécessaires pour une expulsion.

## Brièveté des délais de recours

Alors que le délai de recours au Tribunal administratif resterait de 30 jours dans la procédure élargie, le Conseil fédéral veut le réduire à sept jours ouvrables dans la procédure accélérée. Le TAF serait censé statuer dans les 20 jours. Cela serait réaliste selon le message « parce que seuls des cas simples sont examinés dans la procédure accélérée ».

La procédure Dublin devrait être exécutée en 120 jours au plus et la procédure accélérée, au plus tard dans les 140 jours. Le danger que les requérant-e-s débouté-e-s passent du centre de départ à la détention en vue du refoulement pourrait être encore accru après la restructuration de la procédure d'asile. Il est du reste significatif que, dans un autre projet de loi, le Conseil fédéral ait prévu d'augmenter de 700 le nombre de places pour la détention administrative, qui est actuellement de 430.

(Bu)

«...COMME PRÉVU DANS LES OBJECTIFS ...»

# Le centre de test et son évaluation

**La phase de test se déroule très bien selon le SEM qui occulte les problèmes.**

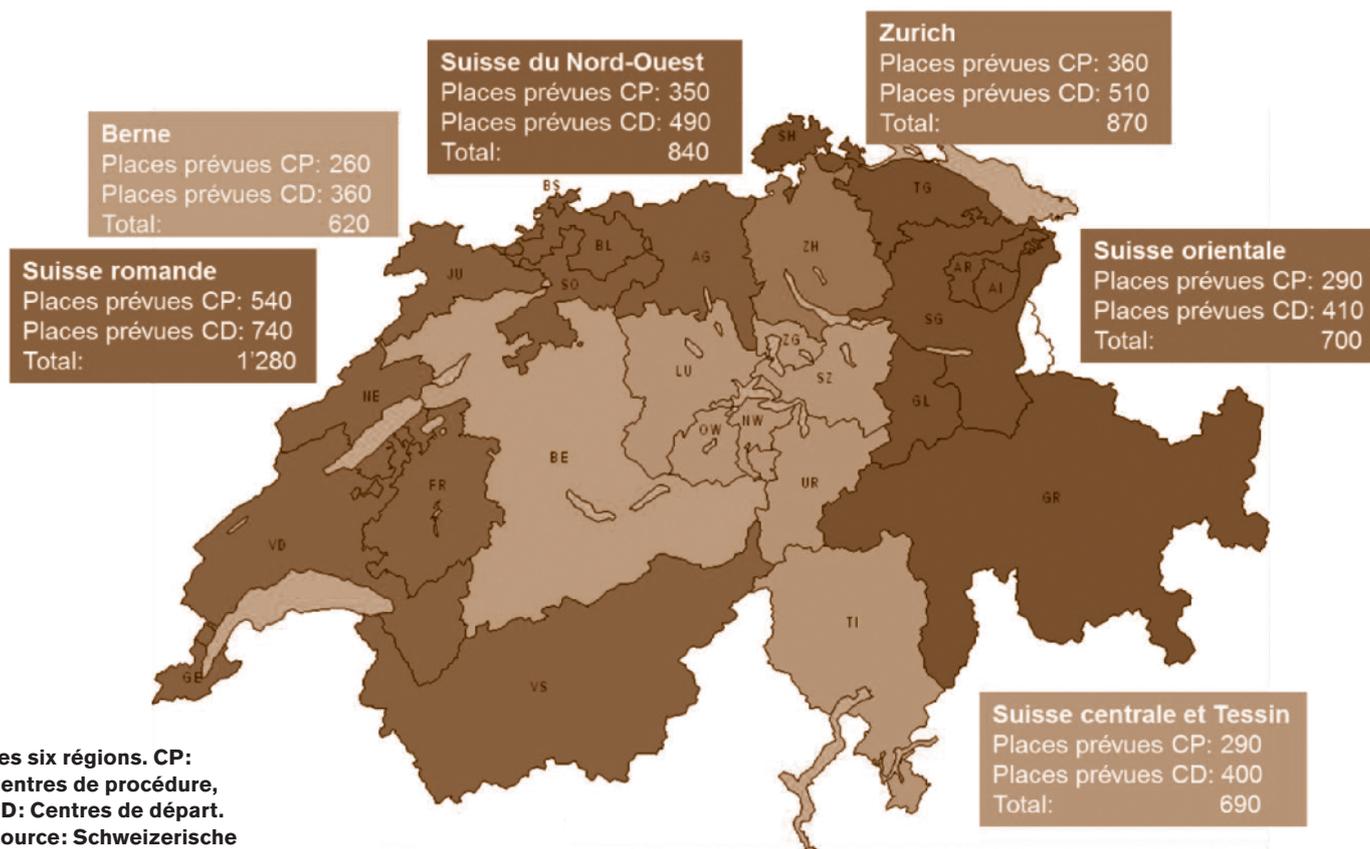
Initialement, le centre de test aurait dû prendre place sur le périmètre Duttweiler dans le district 5 de la ville de Zurich. Comme le début du test aurait été retardé en raison des oppositions des voisins, il a été décidé en juin 2013 de chercher une autre solution. Les requérant-e-s d'asile sont finalement logés à Zurich-Altstetten sur le périmètre Juch dans un bâtiment ayant déjà servi de centre pour requérant-e-s d'asile, mais qui devait être complètement rénové. Le centre de procédure comprenant la consultation juridique se trouve huit arrêts de tram plus loin à la Förllibuckstrasse.

L'exploitation du centre a débuté en janvier 2014. Les requérant-e-s d'asile soumis à la procédure calquée sur le modèle de la « restructuration » sont sélectionnés de manière aléatoire. L'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR) a obtenu avec ses partenaires le mandat de « fournisseur de prestations » pour la représentation juridique. L'organisation Asile de Zurich (AOZ)

## LES CIRCON- VOLATIONS DE L'OSAR

**La prise en charge de la représentation juridique au centre de test de Zurich pourrait expliquer pourquoi l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR) a réduit ses revendications.**

Dans une première prise de position d'octobre 2012, l'OSAR avait certes salué la représentation juridique gratuite nouvellement prévue qui devait fournir des informations et des conseils de manière plus large aux requérants d'asile et avait même qualifié d'« exemplaires » quelques éléments de la nouvelle réglementation, mais elle avait nettement refusé la procédure néerlandaise « ultra courte » comme modèle pour la Suisse. Elle préconisait, en lieu et place, pour les cas « simples », une réglementation 4x30 :



Les six régions. CP: Centres de procédure, CD: Centres de départ. Source: Schweizerische Eidgenossenschaft, <http://bit.ly/1EX189x>

a pris la charge de l'exploitation du centre de Juch. Pour la sécurité et le contrôle des entrées, il a été fait appel à la SIP (pour: «sécurité, intervention, prévention»), une organisation qui, selon ses propres dires, combine «travail de proximité et tâches relevant du service de l'ordre».

Comme la SIP n'a pas de pouvoirs de police, elle doit appeler la police en cas de conflits d'une certaine importance. La ville de Zurich a renoncé expressément à des interdictions de périmètres tels que celles du centre fédéral de Bremgarten (AG) qui avaient fait la une des médias en été 2013. Même si la situation n'est pas idéale – les résident-e-s ne peuvent par exemple pas faire eux-mêmes la cuisine – les craintes du début semblaient écartées.

#### Pression permanente

En février 2015, le SEM a présenté quatre rapports d'évaluation externes pour les dix premiers mois qui, apparemment, se seraient déroulés tout à fait dans le sens voulu par le mandant: selon le communiqué du SEM aux médias, «le résultats intermédiaires montrent que les procédures d'asile testées dans le centre pilote sont traitées et bouclées de manière plus rapide que dans le système standard, comme cela avait été prévu dans les objectifs. Cette accélération des procédures n'a pas eu d'influence négative sur la qualité des décisions.»

Une lecture plus précise des rapports montre toutefois clairement les conséquences de l'augmentation de la pression exercée par la procédure accélérée en particulier sur le personnel: ainsi, le rapport d'«Interface Politikstudien» relève que «les spécialistes (du SEM) de la phase préparatoire ont réalisé jusqu'à quatre premiers entretiens par

jour pendant les périodes critiques. Quelques collaborateurs se sont sentis dépassés par les événements et certains ont même démissionné. Il est donc tout à fait compréhensible que, face à cette pression, les collaborateurs n'aient plus l'attention et la rigueur requises.»

**«En raison de la pression à laquelle ils et elles sont soumis, on peut comprendre que les représentant-e-s juridiques aient tendance à ne former des recours que dans les cas où ils ou elles estiment avoir de bonnes chances d'obtenir gain de cause.»**

Le rapport du Centre suisse de compétence pour les droits humains (CSDH) est encore plus clair en ce qui concerne le personnel de la consultation juridique. Selon ce rapport, des «journées programmées dans le moindre détail qui sont souvent amenées à être modifiées, la cadence de travail infernale liée aux délais serrés et la pression psychologique» ont eu pour effet que des collaborateurs et

trente jours de temps préparatoire, trente jours jusqu'à la décision de première instance, trente jours pour le délai de recours et trente jours pour le TAF pour statuer. Elle ajoutait que, par rapport à la situation actuelle, il s'agirait encore d'une «accélération considérable».

Dans ses prises de position ultérieures de 2013 et 2014, l'OSAR continue à s'exprimer de manière en principe positive. Au lieu de la procédure 4x30, elle ne demande plus qu'une «flexibilité» dans le temps et des «prolongations modérées» aussi bien pour la phase préparatoire que pour la «phase cadencée». Une «possibilité régulière de prolongation de sept à dix jours ouvrables» pourrait permettre une augmentation du nombre de cas soumis à la procédure accélérée. L'OSAR préconise aussi de remplacer le délai de 24 heures par un délai de trois jours ouvrables pour la prise de position sur le projet de décision et s'en tient à réclamer un délai de recours de trente jours.

(Bu)



collaboratrices ont souffert de problèmes de santé, que certain-e-s représentant-e-s juridiques qualifié-e-s ont donné leur congé ou ont déclaré ne pas imaginer rester très longtemps dans leur emploi.

La critique de délai trop bref est récurrente dans le rapport du CSDH: le temps manque pour l'obtention de moyens de preuve supplémentaires, pour une étude approfondie des informations sur les pays, pour des entretiens avec des collègues, pour prendre position sur les projets de décision. Dès lors, on ne comprend guère comment le CSDH en arrive à sa conclusion positive qu'il s'agirait d'un « modèle qui fonctionne bien dans l'ensemble ».

### Représentation juridique indépendante ?

Les problèmes fondamentaux ne sont qu'effleurés par le CSDH. Le fait que la consultation et la représentation juridiques soient gratuites était certes une vieille revendication du mouvement de l'asile. De la manière dont elles sont aménagées dans la phase de test et conçues pour la « restructuration du domaine de l'asile », elles ne sont toutefois pas indépendantes. Elles sont au contraire institutionnalisées comme relevant de la procédure qui est axée sur un traitement rapide et un renvoi le plus rapide possible. Pas étonnant alors que les représentant-e-s juridiques se plaignent de leurs « journées programmées dans le moindre détail ... ».

La représentation juridique est rémunérée sous la forme d'un forfait par cas et non pas en fonction du travail fourni. En raison de la pression à laquelle ils et elles sont soumis, on peut comprendre que les représentant-e-s juridiques aient tendance à ne former des recours que dans les cas où ils ou elles estiment avoir de bonnes chances d'obtenir gain de cause. Le fait que, pendant les dix premiers mois du centre de test, la proportion des cas de recours n'ait été que de 15,2 pour cent, soit inférieure aux valeurs habituelles, n'est dès lors pas un hasard. D'où une augmentation du danger qu'il soit renoncé à des recours même non dépourvus de chances de succès. Si les requérant-e-s veulent néanmoins faire recours contre la décision du SEM, ils ou elles doivent le faire eux/elles-mêmes, ce qui diminue la qualité du recours, ou faire appel à des avocat-e-s externes avec la double contrainte d'un délai extrêmement bref et de la charge des honoraires. Parmi les seuls 32 cas qu'il a analysés, le CSDH en a trouvé un où un requérant d'asile avait déposé lui-même un recours et avait obtenu gain de cause devant le TAF. (Bu)

LES FUTURS CENTRES FÉDÉRAUX

## Vers un vaste projet d'isolement?

***Pour la restructuration voulue par Madame Sommaruga, plusieurs milliers de places devront être créées dans des centres gérés par la Confédération. Simple réforme ayant pour but une meilleure gestion ou grand projet d'isolement?***

### 5'000 places dans 6 régions

Dans le cadre de la restructuration du domaine de l'asile, six régions ont été définies par la Confédération et les cantons pour recevoir un total de 5'000 places dans des centres fédéraux. Les régions définies sont la Suisse romande (1280 places), la Suisse du Nord-Ouest (840), Berne (620), Zurich (870), la Suisse centrale et méridionale (690) et la Suisse orientale (700).

Chacune de ces régions accueillera un centre de procédure et maximum trois centres de départ, exploités par la Confédération. De plus, deux régions se verront également attribuer un centre spécifique d'une soixantaine de places pour les requérant-e-s d'asile dits « récalcitrant-e-s ». La taille des centres fédéraux préconisée par la Confédération est de 250 à 500 places pour les centres de départ et de 350 à 650 places pour les centres de procédure. A titre de comparaison, l'actuel centre d'enregistrement et de procédure (CEP) de Vallorbe (VD) a une capacité de 276 places.

### Procédure, détention et renvoi

Les centres de procédure correspondront aux actuels CEP. C'est là que les requérant-e-s d'asile pourront déposer leur demande d'asile, que se déroulera la phase préparatoire et le procédure de première instance. Un des objectifs de la restructuration est que tous les acteurs importants de la procédure d'asile soient regroupés dans ces centres de procédure.

Les centres de départ seront quant à eux destinés à héberger les personnes en procédure Dublin et les requérant-e-s d'asile qui sont dans la phase de recours et d'exécution du renvoi. On sait pour l'instant peu de choses sur la manière dont ces centres de départ seront aménagés, mais il est probable qu'ils le soient de manière à pousser les requérant-e-s débouté-e-s à choisir un retour volontaire.

Sur les centres spécifiques pour requérant-e-s d'asile « récalcitrant-e-s », les autorités n'ont jusqu'à présent donné que peu d'information. Nous ignorons toujours où ces centres seront implantés et comment ils seront aménagés.

En plus de ces trois types de centres, chaque région sera tenue de créer « les places de détention administrative nécessaires aux mesures de contrainte ». En tout, entre 500 et 700 nouvelles places verront le jour, soit près du double du nombre existant aujourd'hui. Pour la Suisse romande, c'est très probablement le canton de Genève qui se spécialisera dans la détention et l'expulsion des requérant-e-s d'asile débouté-e-s.

### Un vaste projet d'isolation

Le centre de Juch, centre test à Zurich, est fréquemment cité comme exemple de ce à quoi ressembleront les futurs centres fédéraux. Pourtant, si ce centre est situé en ville de Zurich et la gestion de l'AOZ est visiblement meilleure que d'autre, il ne faut pas oublier que le Juch est avant tout une vitrine servant certes à tester les nouvelles procédures mais également à « vendre » la restructuration aux politiques et à la population. Les futurs centres fédéraux déjà annoncés comme ceux de Chevilles (FR) ou de Kappelen-Lyss (BE) seront en revanche beaucoup plus isolés et difficiles d'accès. Concernant la gestion des centres, il est probable qu'elle sera effectuée – en tout cas en partie – par des entreprises privées comme l'ORS et Securitas, dont les standards ne correspondront certainement pas à ceux que l'on peut observer aujourd'hui à Zurich. En bref, il est peu probable que les futurs centres fédéraux ne ressemblent vraiment au centre Juch. Au contraire, nous pouvons craindre qu'ils ne servent en réalité qu'à renforcer encore plus l'isolement physique que subissent déjà les requérant-e-s d'asile.

(io)

ADIEU À UN AMI

## Ciao André!

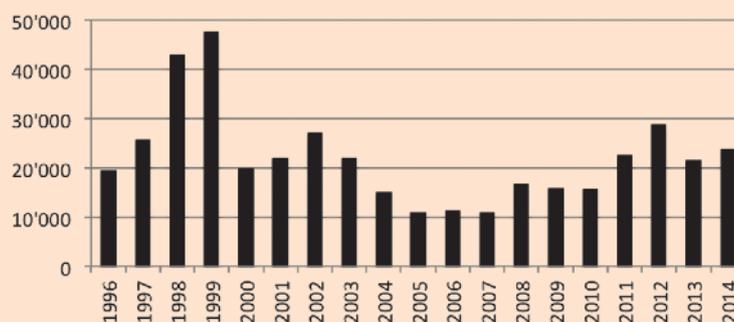
Après des décennies d'un engagement intense, André Daguet nous a quitté la nuit du 1er mai 2015, un mois avant son 68e anniversaire. Comme cofondateur et secrétaire général d'Amnesty Suisse, il est devenu un partenaire important des mouvements sociaux. Il l'est resté dans ses fonctions de secrétaire général du PS Suisse (1986-1996). Il s'est inépuisamment engagé pour une Suisse plus juste. Avec l'ancien président du PS Peter Bodenmann, il a défendu sans concession ses aspirations basées sur une réelle politique de paix et sur les droits fondamentaux et les droits humains: les droits des requérant-e-s d'asile et des migrant-e-s, les intérêts des personnes socialement faibles, les questions d'égalité, la protection de l'environnement et de la nature. André a d'ailleurs aussi œuvré pour que son parti soutienne des actions politiques de la gauche lancées en dehors du PS.

Comme chef, André Daguet était toujours présent, ouvert et plein de compréhension. De plus, il se montrait bienveillant face à ses collaboratrices et collaborateurs. Par exemple, quand Peter Bodenmann téléphonait à 20h00 au secrétariat et voulait voir une de ses bonnes idées immédiatement mise en œuvre. Bodenmann ne comprenait pas qu'à cette heure il ne puisse joindre que son secrétaire général, son attaché de presse et sa cheffe des finances. De son côté, André, qui accumulait plus de 2000 heures supplémentaires, protégeait toujours ses collaboratrices et collaborateurs: il rappelait à son président qu'il existait aussi quelque part quelque chose comme une vie privée.

De 1997 à sa retraite en 2009, André a travaillé pour le mouvement syndical, d'abord pour la FOMH, puis pour UNIA. De manière anticipée, pour des raisons de santé, il a dû démissionner du Conseil national en mai 2011 après huit ans d'efforts constants pour une politique offensive de la gauche. Encore en 2010, il avait lutté pour le double non à l'initiative de l'UDC sur les renvois et au contreprojet contre la volonté de sa fraction et de nombreux socialistes. Dans sa lettre de démission, il a déclaré que «le PS se laisse parfois mettre sous pression par les médias et d'autres acteurs publics pour qu'il abandonne une politique de gauche». Il y dit aussi qu'il espère libérer la voie pour une nouvelle génération «qui s'engage avec conviction et force active pour les aspirations du PS et des syndicats comme j'ai toujours essayé de le faire». Ciao André, tu nous manques!

Catherine Weber

## Nouvelles demandes d'asile (1996-2014)



Nouvelles demandes d'asile, 1996-2014.

Source: Vivre Ensemble, <http://bit.ly/1KX1i50>

LA MOBILISATION A PAYÉ

## Ayop restera en Suisse

Grâce à une importante mobilisation citoyenne, le canton de Genève a renoncé à renvoyer un requérant d'asile tchadien en Espagne. La demande d'asile d'Ayop sera examinée en Suisse.

La nuit du 16 au 17 novembre 2014, Ayop a dû se défenestrer du troisième étage du centre pour demandeurs d'asile des Tattes, à Genève, pour échapper aux flammes. En se jettant par la fenêtre, Ayop comme une quarantaine d'autres personnes s'est grièvement blessé. Il est sous traitement médical pour les suites de l'incendie. Un jeune érythréen, par contre, a eu moins de chance. Il a perdu la vie. Cela ne faisait que quelques mois qu'il était en Suisse. Il a survécu à la Méditerranée. Pas à la Suisse.

Ayop est un «cas Dublin», un demandeur d'asile dont le dossier devrait être traité par l'Espagne. Mais Ayop est aussi une victime de ce terrible incendie survenu peu avant Noël. C'est pour cela que le 26 mars à 10 heures, il devait se rendre au Ministère public. Pour être entendu comme témoin. C'est là que son avocat l'attendait. Là où Ayop n'est jamais arrivé.

Car Ayop, entre-temps, a été arrêté par la police: le même matin à 9 heures, il retourne aux Tattes, parce que toutes les victimes de l'incendie ont décidé de se donner rendez-vous aux Tattes pour aller ensemble au Ministère public.

Tous y étaient. Sauf Ayop. Un agent de sécurité le reconnaît, quand Ayop retourne aux Tattes. Il appelle la police. La police répond présent. Ayop est arrêté et amené dans un poste de police. Il sera interrogé, sans avocat. Son avocat, lui, est en train d'écouter les auditions au Ministère public.

Des citoyens se mobilisent, vont à l'aéroport. Ils seront arrêtés, mais vite relâchés. Ayop, lui, sera amené jusqu'à l'avion. Il résiste. Le commandant de bord refuse de l'embarquer. Sursit.

Pendant tout le weekend les protestations se poursuivent. Le lundi 30 mars, le conseiller d'état Pierre Maudet cède aux pressions

du public. Ayop ne sera pas renvoyé en Espagne. Sa demande d'asile sera examinée en Suisse.

Cristina del Biaggio

(Version remanié d'un texte publié le 27 mars 2015, alors qu'Ayop était en détention et que son avenir était encore incertain. Lire le texte original <http://bit.ly/1PQxzM8>)

COMPTOIR DES MÉDIAS

## Les médias et la hausse des demandes

Dans le cadre de son projet Comptoir des Médias, Vivre Ensemble a réalisé en février 2015 un décryptage très éclairant sur le lien supposé entre augmentation du nombre de demandes d'asile et manque de places d'hébergement dans les cantons.

Alors que la «crise du logement» dans le domaine de l'asile est un sujet très discuté depuis juin 2014, les médias se contentent en général pour l'expliquer d'évoquer une «hausse des demandes d'asile» qui justifierait l'ouverture d'abris de protection civile pour loger les requérant-e-s d'asile. Le décryptage contredit cette explication, preuves à l'appui.

Vivre Ensemble remet en question l'idée selon laquelle la Suisse ferait face à une explosion des demandes. Alors que le nombre de demandes d'asile fluctue à l'heure actuelle entre vingt et trente mille par année, il reste nettement inférieur au nombre de réfugié-e-s accueilli-e-s par la Suisse dans les années 90. Quelles sont alors les raisons qui expliquent ce manque de places?

L'association en évoque plusieurs. Premièrement, la décision du DFJP - à l'époque où Christophe Blocher était à sa tête - de calculer les ressources allouées au domaine de l'asile sur la base de dix mille demandes par année. Un chiffre bien éloigné de la réalité, qui a forcé les cantons à supprimer leur réserve de lits. Deuxièmement, la situation tendue du marché du logement et un certain immobilisme des cantons dans la recherche de solutions. Enfin, un changement important qui a lieu depuis 2014: le taux de reconnaissance du

## EN BREF



## Vu dans les médias

EXEMPLES TIRÉS  
DU DÉCRYPTAGE  
DU COMPTOIR  
DES MÉDIAS

« Avec l'arrivée importante de nouveaux migrants ces derniers mois, l'Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM) avait dû remettre en service un abri de la protection civile à Lausanne en juillet. Un deuxième a été ouvert à Epalinges au début du mois de septembre »

(Le Temps, « Second abri PC à Neuchâtel », 18.10.2014)

« La hausse du nombre de demandeurs d'asile poursuit sa progression depuis le mois de juin, notamment dans le canton de Neuchâtel, et trouver une structure pour les héberger relève du casse-tête. »

(RTN, journal radio du 20.10.2014)

« La Maison pourrait soulager le canton [de Fribourg], qui a besoin de locaux pour faire face à l'augmentation des requérants qui lui sont attribués »

(20 Minutes, « Des requérants logés au Château de Grolley? », 24.10.2014)

besoin de protection est en forte augmentation, ce qui signifie que plus de personnes vont rester en Suisse et devront être hébergées.

Laissons-le mot de la fin aux rédactrices du décryptage: « Au lieu d'agiter le spectre de l'invasion, il serait peut-être temps de dire haut et fort que la plupart des personnes arrivées en Suisse et demandant une protection l'obtiennent lorsqu'on examine leurs motifs d'asile. En leur accordant le droit de rester, la Suisse a le devoir de leur assurer un accueil digne pour leur permettre de se reconstruire et de s'intégrer. Un accueil digne qui passe également par un logement décent. » (io)

Lire le décryptage: <http://bit.ly/1KX1i50>

UNE CHAÎNE HUMAINE TOUT AUTOUR DE  
L'ÉCOLE AUTONOME DE ZÜRICH

Contre les contrôles de  
police arbitraires

Quelque 200 personnes ont formé une chaîne humaine le 8 avril 2015 devant le bâtiment de l'École autonome de Zurich (Autonome Schule Zürich, ASZ), situé dans le quartier d'Altstetten. Leur but: protéger symboliquement l'école, ainsi que les élèves, des actions arbitraires de la police. Elles réclamaient du conseiller municipal responsable de la police, Richard Wolff, qu'il fasse cesser immédiatement les contrôles. Sur les panneaux et autres banderoles, on pouvait lire des slogans tels que « Stop aux contrôles de police » ou « Pas de répression contre les militants de l'ASZ! ». Les manifestants ont montré le carton rouge à la police en brandissant de petites cartes. Ils se sont rendus

ensuite dans le parc du Lindenhof. « Laissez donc notre école tranquille, pour que nous puissions apprendre tranquillement l'allemand! » a demandé aux policiers un militant de l'ASZ, Abed Azizi, dans son discours. Une participante aux cours a critiqué, dans une lettre lue pendant la manifestation, le racisme de la police.

L'ASZ est un projet de formation autogéré pour et par les migrants. Les cours d'allemand gratuits forment la plus grande part des activités de l'école. Mais à côté, il existe encore d'autres cours de langues et divers projets, par exemple l'édition d'un journal, l'organisation de débats et d'expositions ainsi qu'un ciné-club hebdomadaire. Environ 500 personnes participent chaque semaine aux cours, principalement des requérants d'asile et des sans-papiers.

Avant l'action de protestation, des contrôles de police ciblant les élèves et d'autres membres de l'école ont eu lieu quasi

## IMPRESSUM

**BULLETIN  
SOLIDARITÉ SANS FRONTIÈRES**  
Paraît 4 fois par an

**Tirage de cette édition :**  
2850 allemand / 600 français  
**Affirmés par la REMP/FRP :**  
2794 allemand / 527 français

**Composition/Graphisme :**  
Simone Kaspar de Pont, Genève  
**Impression et expédition :** Spescha Luzzi, Ilanz  
**Rédaction :** Heiner Busch (Bu),  
Amanda Ioset (Io), Maria Winker (Wi),  
Gisela Grimm  
**Traductions :** Sylvie Colbois (médiatrice),  
Alain Perrinjaquet (médiatrice) et  
Olivier von Allmen  
**Lectorat :** Sosf

**Délai rédactionnel pour le prochain numéro :**  
le 13 juin 2015  
Nous nous réservons le droit d'abrèger  
le courrier des lecteurs

**Cotisation 2015 abo inclus :**  
salariés 70.- / couples 100.- /  
non-salariés 30.- / organisations 120.-  
abonnement: individuel 30.- /  
organisations 50.-

**Éditrice :**  
Solidarité sans frontières  
Schwanengasse 9  
3011 Berne  
(regroupement CAS/MODS)  
Tél. 031 311 07 70  
sekretariat@sosf.ch  
www.sosf.ch  
CP 30-13574-6

## ANNONCE

Wo  
Drucksachen  
entstehen.

**SPESCHA**  
STAMPA.CUMPOSIZIUN LUZZI

Städtlistrasse 18  
7130 Ilanz

+41 (81) 925 20 44  
info@speluz.ch  
www.speluz.ch

» tous les jours près du site de l'ASZ, certains juste à l'entrée du bâtiment de l'école. Les abus ont culminé en novembre de l'année passée, avec l'arrestation sans raison d'un militant de l'ASZ dans la bibliothèque de l'école. Un événement bien peu glorieux.

Après la chaîne humaine du 8 avril, l'intensité des contrôles a fortement diminué. Pourtant récemment, trois militants de l'ASZ ont à nouveau été arrêtés, puis détenus plusieurs jours, car on les soupçonnait d'être en « séjour illégal ». La manifestation n'était que le début d'une plus vaste campagne de lutte contre la pratique du contrôle au faciès, ou « racial profiling ». Il faut empêcher que le soupçon de « séjour illégal » serve de prétexte à des contrôles de police et à des mises en détention : ni aux alentours de l'ASZ, ni nulle part ailleurs en Suisse.

Raphael Jakob

CONTRE LE RÉGIME DUBLIN

## Manif à Lausanne

A Lausanne, plus de 1500 manifestant-e-s ont protesté le 9 mai contre le système Dublin et contre les renvois en Italie. La manifestation a pris la forme d'un exemple impressionnant de solidarité en particulier avec les réfugiés du refuge de l'église St Laurent. Elle a montré que toujours plus de personnes sont prêtes à se défendre contre la politique migratoire cynique des « décideurs ». Chaque année, la Suisse renvoie des milliers de réfugié-e-s en Italie. Une fois sur place, il est certain que ces personnes se retrouvent soit à la rue soit dans un centre délabré.

Les manifestant-e-s ont défilé de la place St Laurent au bâtiment abritant le service cantonal de la population. Pour beaucoup de réfugiés, cet endroit évoque des sentiments d'angoisse. Graziella de Coulon, militante du collectif R., prononce un discours revendicatif : « Stop à l'obéissance et à la soumission face au gouvernement ! Ouvrons non pas un mais cent lieux de refuge ! ». « Expulsez Leuba à Lampedusa », scandaient les gens devant le bureau du conseiller d'Etat Philippe Leuba. Un militant du refuge a raconté, dans un discours, comment il avait fui la dictature militaire d'Erythrée et a décrit sa situation impossible ici en Suisse. Il a dit se réjouir de l'ampleur de la manifestation et de la solidarité qu'elle véhiculait.

Aldo Brina du Centre social protestant de Genève a parlé des traces psychiques ineffaçables laissées par le système Dublin sur les personnes concernées. Le conseiller aux Etats Luc Recordon et le conseiller national Eric Voruz ont demandé un moratoire immédiat des renvois vers l'Italie et ont appelé les gouvernements européens à montrer davantage de solidarité.

Après deux mois d'existence du refuge de St Laurent, le collectif R. lutte avec plus de détermination que jamais pour les droits des migrant-e-s. Il est parfois écouté même dans la politique institutionnelle, comme le montre – même si elle n'est pas contraignante – une résolution adoptée le 15 mai par le Grand Conseil vaudois. Cette résolution demande au gouvernement cantonal de faire tout son possible pour que les demandes d'asile soient examinées en Suisse et que les réfugiés ne soient plus renvoyés en Italie. Le canton de Vaud pourrait ici jouer un rôle de pionnier.

Nicolas

## Asile pour O. – maintenant

Le 16 mai 2015, le soir avant la journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, 300 personnes ont participé à une manifestation festive au centre de ville de Berne. La manifestation avait pour but de critiquer le fait que dans beaucoup de pays, l'homosexualité et la transsexualité sont discriminées, font l'objet de tracasseries, de persécution et peuvent contraindre les personnes visées à la fuite. Dans 78 États, l'homosexualité est un délit. Dans cinq, elle peut donner lieu à la peine de mort. Pour les activistes, la Suisse se rend complice de cela en renvoyant des personnes LGBTI dans de tels États.

La solidarité des manifestant-e-s était dirigée en particulier vers l'homosexuel nigérian O. A cause des persécutions dans son pays, il s'est enfuit en 2010 vers la Suisse. Une première demande d'asile lui a été refusée pour la raison que O. pouvait sans problème vivre « discrètement » son orientation sexuelle au Nigéria. Pendant des mois, il est resté en détention en vue de son renvoi. Seulement après une vague de protestation et une grève de la fin, il a été libéré et a pu déposer une demande de réexamen. Le fait qu'une année après, la demande n'ait toujours pas été traitée relève de la tracasserie. Jusqu'à présent, il n'y a pas eu de nouvelle audition. Cette attente démoralise. Après cinq ans en Suisse, O. a besoin d'obtenir enfin une reconnaissance et de pouvoir se projeter dans le futur.

Même après l'élection présidentielle, les lois au Nigéria sont parmi les plus homophobes du monde. Les personnes LGBTI sont menacées de peines pouvant aller jusqu'à 14 ans d'emprisonnement. L'attitude envers O. des autorités suisses prouve que la journée internationale contre l'homophobie et la transphobie est toujours aussi importante.

(Wi)

[www.libertyforo.tumblr.com](http://www.libertyforo.tumblr.com)

A LA FRONTIÈRE DE L'EUROPE

## Biographies

Si vous voulez en apprendre plus sur le régime européen des frontières et ses répercussions, vous trouvez de plus en plus de littérature biographique et autobiographique en plus des informations fournies sur la question par des organisations de défense des droits humains et des contributions scientifiques existantes. Des réfugié-e-s et des migrant-e-s écrivent eux/elles-mêmes au sujet de leur vécu ou alors ce sont des journalistes ou des écrivains qui les relaient et présentent les biographies des personnes concernées. Les deux variantes ont l'avantage de rendre l'image de la « forteresse Europe » plus concrète et plus accessible à un public peu sensibilisé aux explications abstraites.

Johannes Bühler a recueilli les histoires de personnes qui ont échoué au Maroc dans leur long périple allant d'Afrique en Europe. Alors que la Tunisie, dans la lancée du « printemps arabe » a au moins pu momentanément se libérer du rôle d'Etat-tampon et que la Libye se trouve dans une guerre civile depuis la chute de Kadhafi, le Maroc a servi d'avant-poste de la « forteresse Europe » de manière presque ininterrompue depuis les années 1990. Un traité de réadmission est sur le point d'être conclu avec l'UE. Les réfugié-e-s et migrant-e-s se trouvent bloqué-e-s soit dans les villes, soit depuis des années dans des camps provisoires à la frontière avec les enclaves espagnoles de Ceuta et Melilla. Celui qui tente de traverser les barbelés est confronté non seulement à la force de gardes-frontières espagnols mais aussi aux soldats et politiciens marocains. Bühler complète les histoires des réfugiés par de brèves informations sur la situation de fait.

Le récit d'Emmanuel Mbolela commence par retracer ses activités politiques dans la République démocratique du Congo, qui l'ont contraint à fuir à travers la moitié de l'Afrique vers le Maroc où il est resté bloqué pendant des années. Il raconte l'absence de travail et la misère des migrant-e-s, le manque total de soins médicaux, les constantes razzias et le danger d'un refoulement, mais aussi la résistance. En 2008, il a rejoint les Pays-Bas dans le cadre d'un programme de relocalisation.

(Bu)

Johannes Bühler : Am Fusse der Festung. Begegnungen vor Europas Grenzen, Stuttgart (éd. Schmetterling) 2015, 300 p., pour le prix, voir carte de commande annexée.

Emanuel Mbolela : Mon parcours du Congo vers l'Europe. Entre la résistance, la fuite et l'exil, édition française pas encore publiée. Version allemande chez Éd. Mandelbaum, 240 p., Fr. 19.-, à commander au Forum civique européen : <http://bit.ly/1cMpYBE>



## «C'est notre chance»

Peu avant la grande manifestation contre le système Dublin et deux mois après l'occupation de l'église St-Laurent à Lausanne, nous avons rencontré Amar, Dinkenesh, Mohamed, Abraham et Mikili.

C'est tout à la fois la chambre de séjour, à coucher, à manger et la salle de réunion, un espace sombre à côté de l'église St-Laurent à Lausanne, au fond duquel quelques personnes sont assises à une table en parlant bas. Derrière des couvertures pendues, nos cinq gars dorment encore. La soirée passée a été longue, sur le thème de l'Ethiopie, et aujourd'hui, le 9 mai 2015, une grande manifestation est annoncée. Nous devons différer l'interview convenue mais je suis accepté pour donner un coup de main aux préparatifs.

Après avoir défilé avec plus de 1500 manifestant-e-s par les rues de Lausanne pour protester bruyamment contre la loterie Dublin, nous mangeons un peu ensemble puis nous nous asseyons dans un coin – comment allez-vous aujourd'hui? «Je me sens un peu comme dans une prison», me dit Mohamed, qui vit en Suisse depuis l'an dernier: «nous n'avons pas de papiers et, depuis deux mois, nous n'osons guère nous aventurer dehors, mais c'est toujours mille fois mieux qu'avant dans le bunker de la protection civile.» Chacun approuve et Amar complète: «ici, je suis avec mes semblables et si la police vient me chercher, le monde entier saura ce qu'on me fait».

Les cinq Dubliners, comme ils sont appelés de manière méprisante par les autorités, ne se connaissent guère il y a quelques mois. Mohamed avait vaguement fait la connaissance d'Amar au centre d'enregistrement de Bâle et avait séjourné quelque temps avec Abraham dans le centre de Gland pour requérants d'asile. A part leur origine et l'ordre des autorités de les renvoyer parce que ce ne serait pas la Suisse, mais un autre Etat Dublin qui serait responsable du traitement de leur demande d'asile, ils n'ont guère de points communs. Une communauté de destin

au refuge avec la volonté ferme de prendre leur avenir en mains: «je me suis caché six mois avant l'installation du refuge, mais ce n'était pas une solution sur la durée», dit Mikili, le seul des cinq à s'être engagé déjà avant l'occupation de l'église

N'avez-vous pas peur que la police fasse tout à coup une descente, qu'elle vous arrête

et vous expulse? Abraham est le plus âgé des cinq et c'est lui qui est depuis le plus longtemps en Suisse: «j'ai assez d'expérience avec la police d'ici», répond-il. «J'ai subi trois fois des fouilles, une fois j'ai même dû

me déshabiller complètement. J'ai traversé le désert et la mer et ai été emprisonné en Libye. S'ils veulent absolument faire leur descente de police, nous ne pouvons pas les en empêcher. Mais ici, j'ai la certitude que tout le monde sera au courant de cette injustice. C'est notre chance.» Les cinq et les personnes qui les soutiennent ont veillé à cette publicité ces derniers mois: avec une pétition, avec des actions devant le parlement lausannois et des entretiens avec le gouvernement vaudois. Les autorités renvoient toutefois au Secrétariat d'Etat aux migrations. Il semble qu'elles veuillent attendre que l'occupation se résolve d'elle-même et la laisser mourir de sa belle mort.

Cette stratégie, va-t-elle aboutir? «Parfois, nous perdons espoir, mais alors les militant-e-s du collectif R. nous en redonnent», dit Mikili, qui est le plus ancien des cinq dans le «mouvement». Avant de quitter l'endroit, je jette un œil plus attentif sur la liste des présences à côté de la cuisine: pour les deux semaines suivantes, toutes les cases sont occupées, le refuge est bien implanté à Lausanne. Nous devons réussir à propager le flambeau de Lausanne également vers d'autres régions en Suisse. Ou alors,

comme le dit Mohamed: «il y a une solution à chaque problème.»

Salvatore Pittà

Témoignages de St Laurent:  
[www.desobeissons.ch/?page\\_id=41](http://www.desobeissons.ch/?page_id=41)

### AGENDA

#### Bollwerk Festival Belluard

du 25 juin au 4 juillet 2015  
Fribourg, Bollwerk

Thème: Forteresse Europe

Plus d'informations: [www.belluard.ch](http://www.belluard.ch)

#### Projection de film: Capitaine Thomas Sankara

du 15 au 20 juin 2015

Villes et programme:  
<http://www.capitainethomassankara.net/>

#### Festival contre les renvois

26 septembre 2015  
Berne, Schützenmatte